

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2020 A 20 H 00

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : M. David Buisson (maire), Mme Audrey Bessay (1^{er} adjoint), M. Patrick Charles (conseiller municipal), M. Guillaume Chavaren (2^{ème} adjoint), M. Pierre-Henri Decombe (conseiller municipal), Mme Lucie Deschamps (3^{ème} Adjoint), M. André Derory (conseiller délégué), M. Serge Marcoux (conseiller municipal), Mme Françoise Deygat (conseillère municipale), M. Stéphane Guerreau (conseiller municipal), Mme Monique Rondel (conseillère municipale).

EXCUSE(S) :

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Lucie Deschamps (3^{ème} Adjoint)

Le compte rendu de la précédente réunion est lu par Monsieur le Maire. Ce dernier est validé à l'unanimité.

1) DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS DE LOIRE FOREZ :

Il convient de désigner un élu représentant par sous thématique de chaque commission de Loire-Forez Agglomération.

Ces commissions permettent aux conseillers communautaires et municipaux de prendre part à l'élaboration des politiques communautaires.

COMMISSIONS	SOUS THEMATIQUES	ELU REPRESENTANT
Aménagement	Planification / Urbanisme	Lucie DESCHAMPS
	Aménagement centres bourgs et villes / Habitat	Françoise DEYGAT
	Mobilités	Audrey BESSAY
Développement	Economie / Commerce / Artisanat / Emploi / Formation	Audrey BESSAY
	Tourisme	Monique RONDEL
Moyens généraux et coopérations	Ressources-Humaines / Finances / Politiques contractuelles / Coopération et mutualisation	André DERORY
	Patrimoine / Foncier	Lucie DESCHAMPS
	Transmission numérique	



Environnement	Déchets	André DERORY
	Milieux aquatiques et prévention des inondations (rivières) / Lutte contre les pollutions / Biodiversité / Transition énergétique / Economie circulaire	Guillaume CHAVAREN
	Agriculture / Economie de montagne / Filière / Circuits courts	David BUISSON Pierre-Henri DECOMBE
Voirie	Voirie / Eclairage public	Patrick CHARLES
Services à la population et citoyenneté	Cohésion sociale	Stéphane GUERREAU
	Culture	Françoise DEYGAT
	Equipements sportifs	Françoise DEYGAT
Cycle de l'eau	Eau potable	Serge MARCOUX
	Assainissement / Eaux pluviales	Guillaume CHAVAREN

2) PROJET REVITALISATION DU CENTRE BOURG :

Loire-Forez Agglomération propose aux communes de financer une étude à hauteur de 10 000 €uros pour établir un diagnostic sur les problématiques et les projets nécessaires pour permettre de revitaliser les centres-Bourgs. Au final du diagnostic, les élus municipaux restent tout à fait libres quant aux orientations futures.

Deux options sont possibles pour cette étude : Soit entièrement gratuite pour la commune ou payante à hauteur de 5 000 € avec une prestation plus complète.

Plusieurs communes voisines ont déjà fait cette étude : Chalmazel et St Bonnet le Courreau (Option payante), St Just en Bas (Option gratuite)

DECISION : *Le conseil municipal est d'accord pour que la commune candidate à cette étude pour 2021 mais se laisse le temps de la réflexion sur le choix de l'option (Gratuite ou payante).*

3) PROJET PLAN DE MANDAT : EGLISE – ECOLE :

Le conseil municipal évoque le premier projet phare du mandat : Le réaménagement de l'école du village. Il est nécessaire de revoir entièrement la cantine devenue inadéquate, l'utilisation du plateau vide au premier étage du bâtiment scolaire et d'anticiper sur l'ouverture prochaine d'une troisième classe.

DECISION : *Le conseil municipal valide ce premier projet phare.*

4) TRAVAUX BATIMENT TERRAIN DE JEUX - VALIDATION DEVIS :

4.1. DESCRIPTIF TECHNIQUE.

L'architecte propose d'établir, pour un montant de 650 €, un descriptif technique détaillé pour chaque corps de métier qui sera envoyé avec le courrier de demande de devis aux artisans.

DECISION : *Le conseil municipal valide ce devis de 650 €. Le descriptif technique doit arriver en mairie fin septembre. Les courriers aux artisans seront envoyés dans la foulée.*

4.2. LES MENUISERIES.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner sur les matériaux des menuiseries du bâtiment technique du terrain de jeux, à savoir bois ou aluminium.

DECISION : *Le conseil municipal décide que les menuiseries seront en alu (Portes et fenêtres) mais s'interroge pour la grande porte coulissante de façade si l'alu est techniquement possible, sinon le choix sera fait pour du bois.*

4.3 LA HAIE EN BORDURE DE ROUTE.

Il est proposé de couper la haie en bordure de route ainsi que certains arbres en contrebas pour permettre une meilleure visibilité du terrain de jeux et ainsi inciter les gens à s'y arrêter. En remplacement une barrière sera installée. Des devis seront demandés.

Un devis a été demandé à Didier DAMON pour la fabrication et la pose d'un portique qui sera installé à l'entrée du terrain de jeux avant la descente en escaliers.

5) TRAVAUX ENVELOPPE VOIRIE :

5.1 ENROCHEMENT LOTISSEMENT L'OLME - TERRAIN MARCOUX / LALOUX.

Les propriétaires sont d'accord pour payer la moitié de l'enrochement. La commune prendra en charge l'autre moitié, soit 2 500 €.

5.2 EAU PLUVIALES AUBERGE DU MAZET.

Les eaux pluviales rentrent dans la cour de l'auberge du Mazet. Il convient alors de mettre un caniveau devant le portail et d'installer une tranchée drainante le long de la route. Le montant des travaux s'élève à 6 370 € HT.

DECISION : *Le Conseil municipal décide de prendre sur l'enveloppe « voirie communautaire » pour financer ces deux chantiers.*

6) MISE A DISPOSITION LOCAL MAITRE MARCOUX :

Il a été décidé de mettre à disposition une salle de la mairie pour que le notaire, Maître Marcoux, puisse assurer une permanence mensuelle. Maître Marcoux demande que la salle lui soit louée 50 € par mois.

DECISION : *Le conseil municipal est d'accord pour louer une salle à Maître Marcoux pour 50 € par mois à condition que tous les actes avec la mairie se fasse dans cette salle.*

7) PROJET EOLIEN :

La société VALECO, est porteur de projet dans l'éolien et souhaite rencontrer les élus municipaux. La date est fixée au 18 septembre à 15 heures en mairie.

8) PROCEDURE MAISON MOURLEVAT :

Suite à sa rencontre avec les élus, Mme Mourlevat avait jusqu'au 18 août pour prendre toutes les dispositions nécessaires quant à sa propriété délabrée et dangereuse située à côté de la crèche.

Mme Mourlevat a décidé de faire des travaux de mise en sécurité. La société Loire Toiture interviendra pour la réfection de la toiture et de la maçonnerie en janvier 2021 pour une durée de 2 mois.

Le service juridique de Loire-Foréz Agglomération a toutefois conseillé à M. le Maire de prendre un arrêté de péril ordinaire pour couvrir la municipalité en cas de problème. Cet arrêté à une durée de 8 mois à compter du 4 septembre 2020.

9) DEVIS REMPLACEMENT MOTEUR CLOCHE DE L'ÉGLISE :

La société HIMS en charge de la maintenance des cloches de l'église a établi un devis de 690 € HT pour remplacer un des moteurs en panne.

DECISION : *Le conseil municipal valide ce devis.*

10) DEVIS SIGNALÉTIQUE MAIRIE – SALLE DES FÊTES :

Didier DAMON a établi un devis de 2 920 € HT pour la fabrication et la pose de lettres en fer forgé installées en façade, côté route de Sail, de la mairie et de la salle de fêtes :

- « Mairie »
- « Agence postale »
- « Salle d'animation »

DECISION : *Le conseil municipal valide ce devis et donne son accord pour la pose de cette nouvelle signalétique.*

11) CHOIX ARCHITECTE DU PATRIMOINE POUR LA CHAPELLE :

Trois devis sont présentés aux membres du conseil pour le choix de l'architecte pour la chapelle St Martin. Deux d'en eux sont des architectes du patrimoine qui proposent dans leur prestation une étude et des recherches historiques et archéologiques avant de commencer les travaux de reconstruction pour redonner son histoire et découvrir les origines de la Chapelle.

DECISION : *Deux élus sont contre cette étude préalable. Une rencontre est fixée avec Mme Moskal, architecte du patrimoine, le 1^{er} octobre à 19 heures en mairie, pour qu'elle apporte des précisions sur sa proposition et permettre ainsi aux élus de prendre leur décision.*

12) PROJET ROCHER D'ESCALADE DE RORY :

M. le Maire à rencontré M. Carton, président de la fédération d'escalade qui l'a informé que le rocher est sur des terrains privés et que les conventions sont caduques depuis plus de deux ans. Il convient alors de régulariser toutes ces conventions avec l'ensemble des propriétaires.

Actuellement, le rocher d'escalade est utilisé uniquement sur une moitié. Un projet de doubler sa capacité d'utilisation est présenté. Un bloc rocheux est situé à côté et pourrait lui aussi être aménagé et utilisé par les grimpeurs. Enfin, M. Carton présente un projet de via-ferrata sur les gorges du Lignon, juste en bas du rocher d'escalade.

Tout cela viendrait en complémentarité du rocher de l'Olme à Chalmazel et de la via ferrata récemment ouverte. Le site de St Georges en Couzan est destiné aux grimpeurs expérimentés alors que celui de Chalmazel s'adresse aux débutants.

DECISION : *Le Conseil municipal est d'accord pour lancer une étude de faisabilité pour l'évolution du rocher d'escalade de Rory et l'installation d'une via ferrata.*

13) DELEGATION A UN ELU POUR SIGNATURE DES ACTES ADMINISTRATIFS :

La commune a la possibilité d'établir des actes administratifs. M. le maire fait alors office de notaire. Un autre élu doit toutefois représenter la commune. Audrey BESSAY, 1^{ère} adjointe, se porte volontaire pour cette fonction.

DECISION : *Le conseil municipal valide la candidature d'Audrey BESSAY.*

14) DECISIONS MODIFICATIVES :

Budget général Investissement :

	Diminution crédit	Augmentation crédit
Travaux de l'église	3 000 €	
Illuminations de Noel		3 000 €
Travaux de l'église	30 000 €	
Travaux de la chapelle et du lavoir		30 000 €

15) QUESTIONS DIVERSES :

15.1 RENTREE SCOLAIRE :

26 élèves ont repris le chemin de l'école cette année. La commission « école » souhaite que les repas de la cantine soient faits sur place mais les locaux actuels de la cantine ne le permettent pas.

La convention avec Mme Verdier, qui confectionne les repas, a été signée pour 6 mois en lui précisant que des efforts devront être faits sur les quantités et l'élaboration de menus plus équilibrés (Un laitage + un dessert)

15.2 ASSOCIATION LA BOITE A CHANSONS :

Les membres de l'association « La boîte à chansons » ont besoin d'une salle plus grande pour respecter les gestes barrière dû au COVID et demandent à la commune de leur proposer une salle plus adéquate. Les membres du conseil proposent la salle des fêtes au tarifs de 7 € par séance. Ce tarif est identique à celui appliqué pour le groupe de gym.

15.3 LOCATION DES JARDINS COMMUNAUX (A COTE DU CIMETIERE)

La commune loue quatre jardins au prix de 20 € par an. Actuellement trois sont exploités mais un est très mal entretenu.

Il est décidé d'établir des baux pour chaque location de jardin avec des dispositions spécifiques en cas de non-respect des articles du bail.

15.4 LOGE GAZELLE AUX BORDEAUX :

Les propriétaires de la loge Gazelle au chemin des bordeaux demandent à la commune de couper ses arbres sur le terrain voisin.

Jean-Luc Pelisson a établi un devis à 320 € pour effectuer ce travail.

Le passage du gyrobroyeur sera aussi fait sur le terrain en dessous de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.